

AMÉNAGEMENTS

- Aménagements hors chaussée (pistes cyclables, ...)
- À double sens
 - À sens unique
- Aménagements sur la chaussée (bandes cyclables, ...)
- À double sens
 - À sens unique
 - Contre-sens réservé aux vélos
- Zone 30, aire piétonne et zone de rencontre

ITINÉRAIRES JALONNÉS

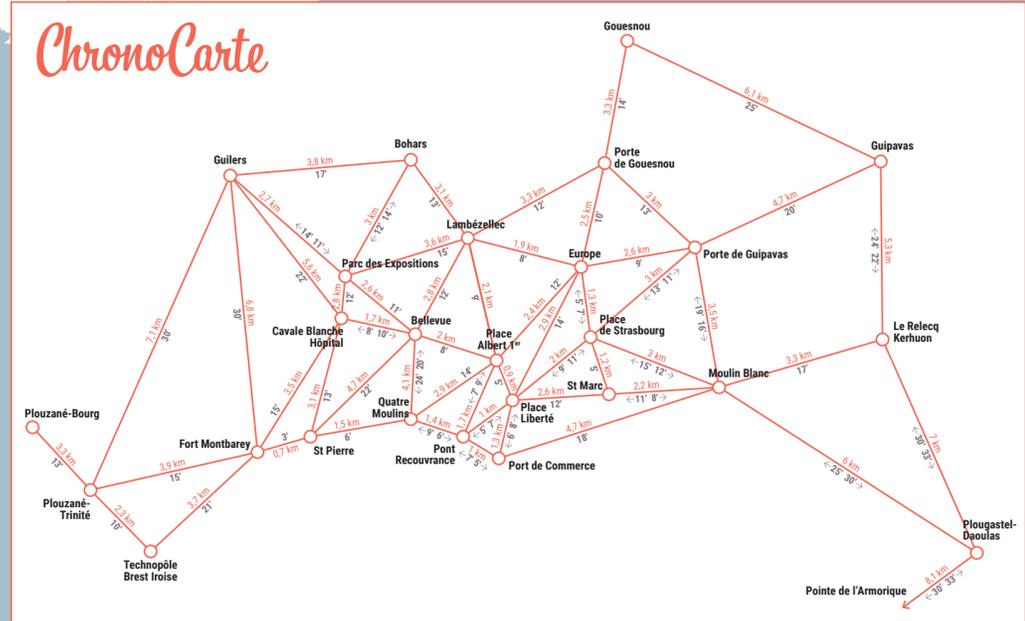
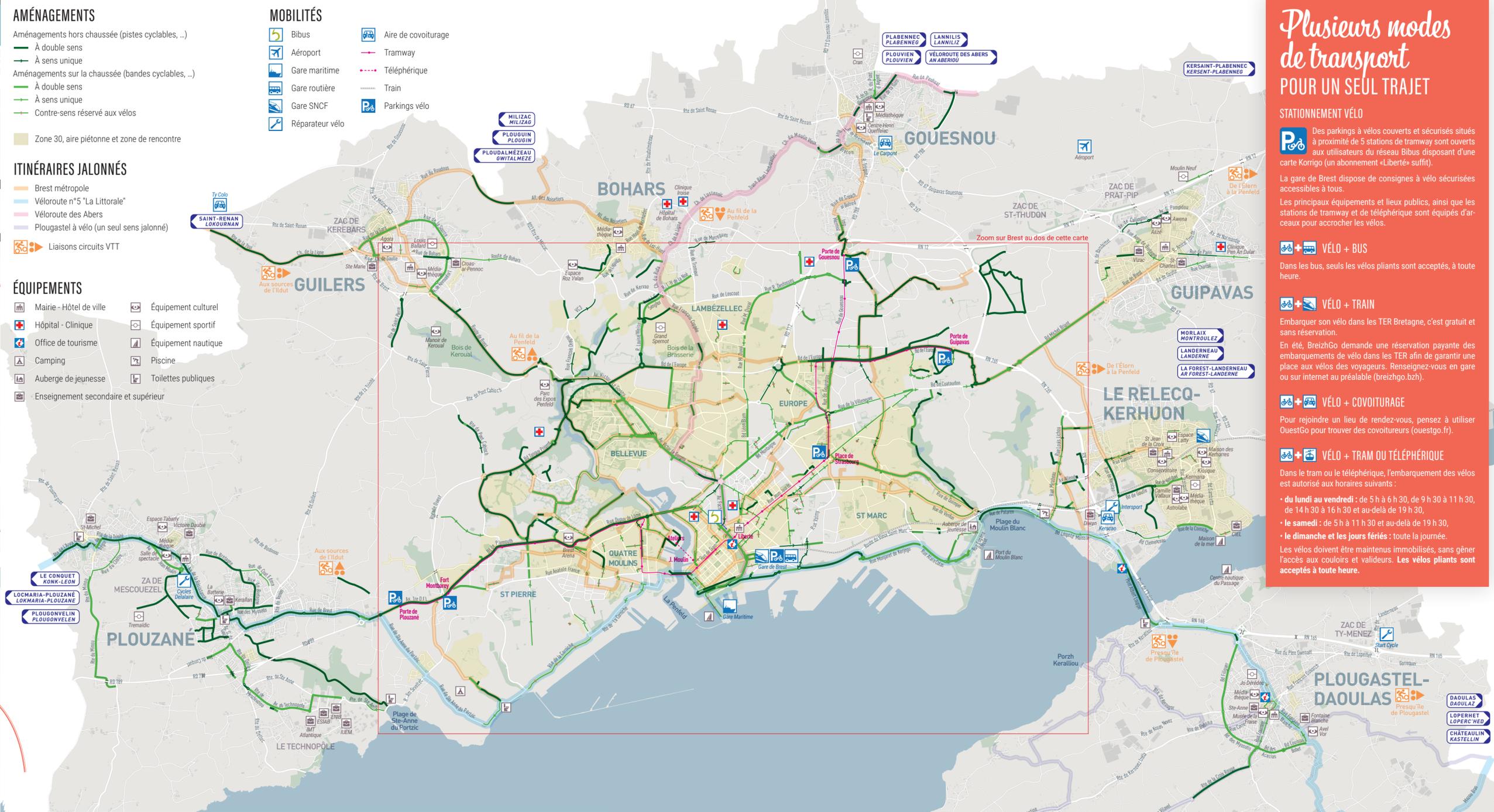
- Brest métropole
- Véloroute n°5 «La Littorale»
- Véloroute des Abers
- Plougastel à vélo (un seul sens jalonné)
- Liaisons circuits VTT

ÉQUIPEMENTS

- Mairie - Hôtel de ville
- Hôpital - Clinique
- Office de tourisme
- Camping
- Auberge de jeunesse
- Enseignement secondaire et supérieur
- Équipement culturel
- Équipement sportif
- Équipement nautique
- Piscine
- Toilettes publiques

MOBILITÉS

- Bibus
- Aéroport
- Gare maritime
- Gare routière
- Gare SNCF
- Réparateur vélo
- Aire de covoiturage
- Tramway
- Téléphérique
- Train
- Parkings vélo



SE DÉPLACER À VÉLO TOUTE L'ANNÉE À BREST ? C'EST POSSIBLE !

Et même recommandé ! Le vélo est propre, rapide, silencieux, économique et offre l'occasion d'une activité physique modérée, excellente pour la santé.

Bien sûr, notre territoire est plutôt vallonné et il faut composer avec d'autres usagers de l'espace public. Mais ici, on n'a pas froid aux yeux, et de nombreux aménagements existent pour faciliter vos déplacements en toute sécurité !

Cette carte vous permet de découvrir les itinéraires les plus pratiques et vous rappelle quelques conseils utiles pour profiter au mieux de vos trajets.

Bonne route !

Brest Métropole
Direction des mobilités
Tél. 02 98 33 50 50
brest.fr

Association Brest À Pied & À Vélo
19 rue Bruat, 29200 Brest
Tél. 09 81 62 70 20
bapav.org

33 avenue Clemenceau
29200 Brest
Tél. 02 98 80 30 30
bibus.fr

PRÉFET DU FINISTÈRE
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

Si vous souhaitez contribuer à l'enrichissement de cette carte, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques (mobilites@brest-metropole.fr)

Retrouvez la carte en téléchargement, ainsi que nos conseils pour bien se déplacer à vélo, sur brest.fr

Plusieurs modes de transport POUR UN SEUL TRAJET

STATIONNEMENT VÉLO

Des parkings à vélos couverts et sécurisés situés à proximité de 5 stations de tramway sont ouverts aux utilisateurs du réseau Bibus disposant d'une carte Korrigo (un abonnement «Liberté» suffit).

La gare de Brest dispose de consignes à vélo sécurisées accessibles à tous.

Les principaux équipements et lieux publics, ainsi que les stations de tramway et de téléphérique sont équipés d'arceaux pour accrocher les vélos.

VÉLO + BUS

Dans les bus, seuls les vélos pliants sont acceptés, à toute heure.

VÉLO + TRAIN

Embarquer son vélo dans les TER Bretagne, c'est gratuit et sans réservation.

En été, BreizhGo demande une réservation payante des emplacements de vélo dans les TER afin de garantir une place aux vélos des voyageurs. Renseignez-vous en gare ou sur internet au préalable (breizhgo.bzh).

VÉLO + COVOITURAGE

Pour rejoindre un lieu de rendez-vous, pensez à utiliser QuestGo pour trouver des covoitureurs (questgo.fr).

VÉLO + TRAM OU TÉLÉPHÉRIQUE

Dans le tram ou le téléphérique, l'embarquement des vélos est autorisé aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi : de 5 h à 6 h 30, de 9 h 30 à 11 h 30, de 14 h 30 à 16 h 30 et au-delà de 19 h 30,
- le samedi : de 5 h à 11 h 30 et au-delà de 19 h 30,
- le dimanche et les jours fériés : toute la journée.

Les vélos doivent être maintenus immobilisés, sans gêner l'accès aux couloirs et valdeurs. Les vélos pliants sont acceptés à toute heure.

Les services vélo

VÉLOZEF
Le service de vélo à assistance électrique (VAE) en libre-service. Découvrez les stations et les modalités sur bibus.fr

VÉLOCIBUS
Vélocibus est un système de location longue durée (3, 6 ou 12 mois) de vélos à assistance électrique. Vélocibus propose désormais des vélos-cargos, des long-tail et des vélos pliants à la location.
Renseignements : boutique Bibus / bibus.fr

-50% Salariés, vous avez droit à la prise en charge de la moitié de l'abonnement par votre employeur.

Circuits V.T.T.

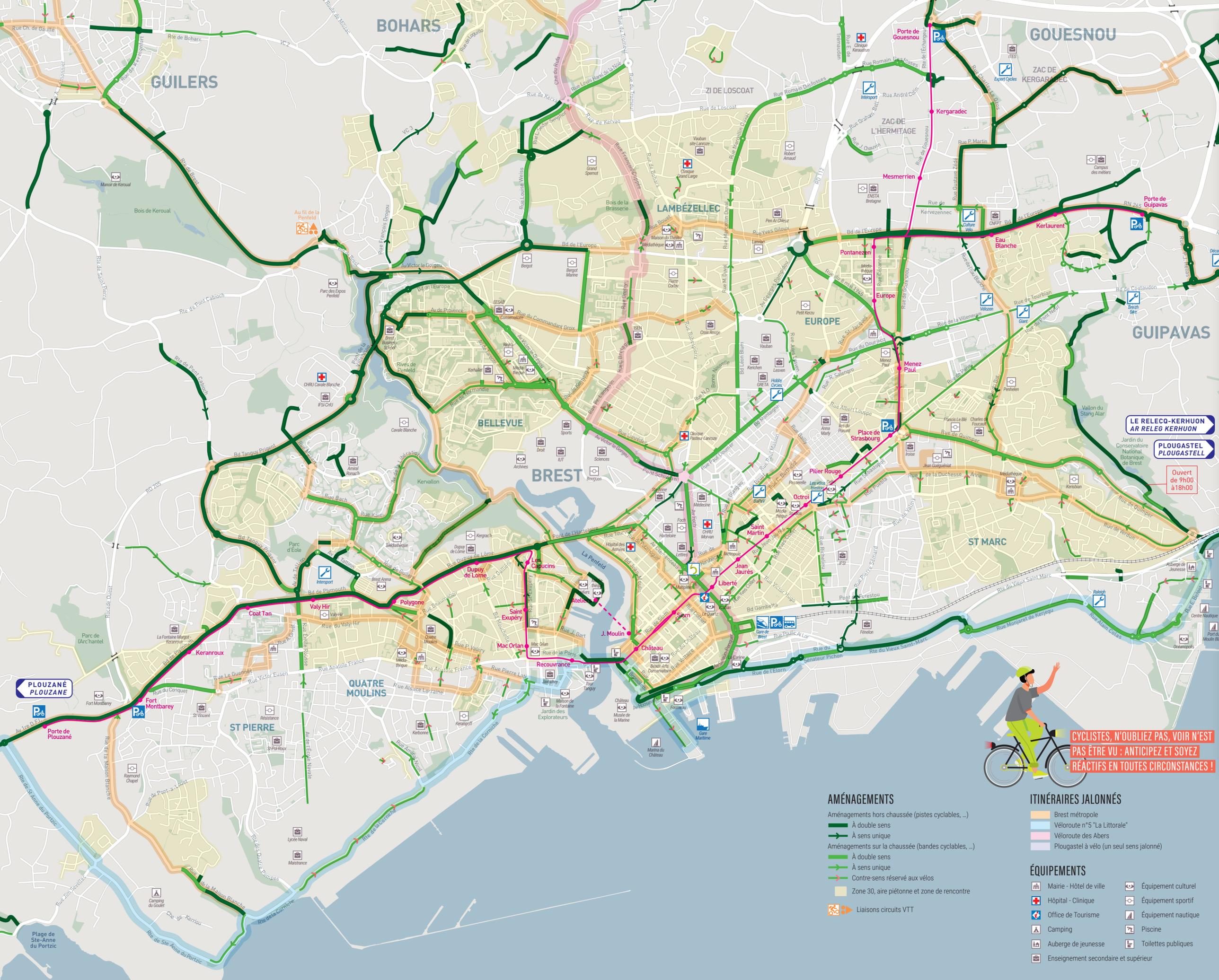
Les fiches pratiques des circuits VTT sont disponibles sur brest.fr : « circuits multi-usages ». D'autres circuits VTT sont gérés par les clubs locaux : se renseigner en mairie.

Jalonnement

Des panneaux de jalonnement sont mis en place sur le territoire de Brest métropole. Ces « panneaux verts » n'indiquent pas nécessairement le chemin le plus court, mais des itinéraires fûtés, balisés, privilégiant le trajet le plus sécurisé et adapté aux cyclistes.

Parmi ces jalonnements, des itinéraires spécifiques existent : la Véloroute n°5 «La Littorale», la Véloroute des Abers et Plougastel à Vélo (jalonné sur un seul sens).

- BREST-PORTS BREST-PORZHILOU
- BREST-CENTRE BREST-KREIZ-KÉR



Pour circuler EN TOUTE SÉCURITÉ

- ### LES ÉQUIPEMENTS
- Pour les enfants de moins de 12 ans, le port du casque est obligatoire (et très conseillé pour les autres !).
 - Éclairage et réflecteurs avant et arrière obligatoires.
 - Avertisseur sonore obligatoire.
 - Vêtements clairs et réfléchissants conseillés. Un vêtement haute visibilité est obligatoire hors agglomération de nuit ou lorsque la visibilité est réduite.
 - À vélo, les écouteurs sont interdits.
 - Utilisez de préférence un antivol en U.
 - Les nouveaux vélos sont désormais marqués et référencés afin de lutter contre la revente de vélos volés. N'hésitez pas à faire marquer votre ancien vélo chez BaPaV. (plus de renseignements sur le marquage : www.bicy-code.org).

PETIT RAPPEL DU CODE DE LA ROUTE

Piste ou bande cyclable obligatoire

Piste ou bande cyclable conseillée

Double-sens cyclable

Indication d'une voie à contre-sens réservée aux vélos. Vigilance aux intersections.

Sens interdit sauf vélo

Cédez-le-passage cycliste au feu

Autorisation pour les cyclistes de passer et tourner à droite (ou d'aller tout droit) au feu rouge, en cédant le passage aux autres usagers.

LE RELECO-KERHUON AR RELEG KERHUON

PLOUGASTEL PLOUGASTELL

Ouvert de 9h00 à 18h00

Accès interdit aux cycles

Route pour automobile (Interdit aux vélos)

Couloirs bus (autorisés aux cyclistes à Brest)

Zones de circulation apaisée

(Indiquées en jaune sur la carte)
Vitesse automobile réduite, cohabitation entre les différents usagers favorisée

Aire piétonne
Priorité aux piétons, le cycliste circule au pas

Zone de rencontre
Priorité aux piétons, même sur chaussée, vitesse limitée à 20 km/h

Chaussée à voie centrale banalisée ou « chaudiou »
Priorité aux vélos dans les rives latérales tracées au sol

Voie Verte
Réservée aux piétons et aux cyclistes

ZONE 30

PRÉFET DU FINISTÈRE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE.



CYCLISTES, N'OUBLIEZ PAS, VOIR N'EST PAS ÊTRE VU : ANTICIPEZ ET SOYEZ RÉACTIFS EN TOUTES CIRCONSTANCES !

- ### AMÉNAGEMENTS
- Aménagements hors chaussée (pistes cyclables, ...)
- À double sens
 - À sens unique
- Aménagements sur la chaussée (bandes cyclables, ...)
- À double sens
 - À sens unique
 - Contre-sens réservé aux vélos
 - Zone 30, aire piétonne et zone de rencontre
 - Liaisons circuits VTT

- ### ITINÉRAIRES JALONNÉS
- Brest métropole
 - Véloroute n°5 "La Littorale"
 - Véloroute des Abers
 - Plougastel à vélo (un seul sens jalonné)

- ### ÉQUIPEMENTS
- Mairie - Hôtel de ville
 - Hôpital - Clinique
 - Office de Tourisme
 - Camping
 - Auberge de jeunesse
 - Enseignement secondaire et supérieur
 - Équipement culturel
 - Équipement sportif
 - Équipement nautique
 - Piscine
 - Toilettes publiques

- ### MOBILITÉS
- Bibus
 - Gare maritime
 - Gare routière
 - Gare SNCF
 - Réparateur vélo
 - Tramway
 - Téléphérique
 - Train
 - Parkings vélo